

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 5 juin 2018

CP2018_06_27
id. 3964

L'an deux mille dix huit, le cinq juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme JALAISE (pouvoir à Mme MAURIEGE)

Absent(s) :

M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**VALORISATION DE L'ITINÉRANCE DOUCE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND SUD TARN-ET-
GARONNE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU QUERCY CAUSSADAIS**

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le Tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

Dans ce cadre, le schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs a été approuvé lors de la session du 28 juin 2017 par l'Assemblée départementale pour la période de 2017 à 2021.

Les politiques d'investissement en matière de tourisme se déclinent sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, il a été en place la politique d'aide en matière de soutien à la valorisation de l'itinérance douce applicable sous réserve de remplir les conditions suivantes :

- les sentiers doivent être balisés dans le cadre du respect d'une charte de qualité sous contrôle de l'Agence de Développement Touristique,
- les sentiers doivent être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Petites Randonnées (PDIPR),
- respecter les diverses chartes et labels en vigueur.

Les opérations concernent :

1 – les sentiers pédestres/équestres

- **la création d'itinéraires** : subvention forfaitaire de 20 € par kilomètre,
- **l'obtention du label PR®, IRP®** : subvention forfaitaire de 22 € par kilomètre,
- **l'entretien d'itinéraires** : subvention forfaitaire de 12 € par kilomètre.

2 – la signalisation et signalétique des itinéraires

- **aide à la signalisation et signalétique des itinéraires par projet élaboré sous contrôle de l'ADT** : taux de subvention fixé à 50 % du montant HT des travaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 20 000 € HT.

En application de ces dispositions, Monsieur le Président propose d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants :

Porteur de projet : **Communauté de Communes Grand Sud Tarn-et-Garonne**

**Entretien annuel de 164 kms de sentiers de petites randonnées pédestres
(TOU01027)**

Dans le cadre de ses compétences en matière de mobilité et de tourisme, la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne poursuit l'action menée au sein de son territoire en matière de randonnées pédestre.

Ainsi 33 circuits représentant au total 347 kilomètres de petites randonnées sont répertoriés sur le territoire et sont répartis sur 27 communes.

La présente demande de subvention porte sur l'entretien de 18 sentiers de randonnées présents sur les anciens territoires des Communautés de Communes de Garonne Canal et du Terroir des Grissoles et Villebrumier soit 178,7 km.

Ces itinéraires d'une distance de 6 km à 17 km, tiennent compte de la diversité des publics permettant un accès à des randonneurs amateurs et initiés. Ils visent également à mettre en valeur le patrimoine culturel, naturel et paysager présent sur le territoire de la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne tel que le vignoble du Fronton, le Canal latéral, le petit patrimoine local...

Le coût prévisionnel des opérations d'entretien s'élève à 9 640 € TTC.

L'aide départementale sollicitée par la communauté de communes porte sur 178,7 kms de sentiers. Cependant, après contrôle des données numérisées par l'agence de développement touristique, il ressort 164 kms de sentiers sur le territoire.

C'est donc une aide départementale d'un montant de **1 968 €** correspondant à 164 kms x 12 € qu'il est proposé d'accorder à **la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne** pour cette opération, dans le cadre de la politique départementale touristique sur la valorisation de l'itinérance douce.

Porteur de projet : **Communauté de Communes du Quercy Caussadais**

**Entretien annuel de 253 kms de sentiers de petites randonnées pédestres
(TOU01069)**

Dans le cadre du plan départemental des itinéraires de petites randonnées (PDIPR) et sur la base d'une volonté locale, des sentiers ont été mis en place sur 13 communes de la communauté de communes du Quercy Caussadais.

A ce jour, 22 PR mettent en évidence les richesses locales, le petit patrimoine rural et le paysage du Quercy Caussadais afin de proposer aux randonneurs de découvrir le territoire.

Le coût total de cette opération d'entretien réalisée en prestation de service par l'Association IDDEES s'élève, pour l'année 2018, à 27 606 € TTC.

L'aide sollicitée par la communauté de communes porte sur 266 kms de sentiers. Cependant, après contrôle des données numérisées par l'agence de développement touristique, il ressort 253 kms de sentiers sur le territoire.

C'est donc une aide départementale d'un montant de **3 036 €** correspondant à 253 kms x 12 € qu'il est proposé d'accorder à **la communauté de communes du Quercy Caussadais** pour cette opération, dans le cadre de la politique départementale touristique sur la valorisation de l'itinérance douce.

Ces subventions seraient prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 657343, sous-fonction 738 (SERA).

Autorisation d'Engagement 2018	15 000 €
Engagement aux précédentes Commissions	0 €
Engagement à la présente Commission	5 004 €
Restant disponible sur l'exercice 2018	9 996 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 28 juin 2017 relative au schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'attribution des subventions départementales suivantes dans le cadre du schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs :
 - 1968 € à la communauté de communes grand Sud Tarn et Garonne pour l'entretien annuel de 164 kms de sentiers de petites randonnées pédestres ;
 - 3 036 € à la communauté de communes du Quercy Caussadais pour l'entretien annuel de 253 kms de sentiers de petites randonnées pédestres ;

- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 657353, sous-fonction 738 du budget départemental.

Adopté.

Madame Marie-Claude NÈGRE ne prend pas part au vote.

Le Président,

Christian ASTRUC